

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
à
Mor
be



13042558

Tribunal de Commerce

04 MARS 2013

CHARLEROI

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 474615258

Dénomination

(en entier) : **The Blue Spirit**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Charleroi section de 6043 Ransart, rue Tayant, 24

Objet de l'acte : Modifications aux statuts

D'un acte reçu par le Notaire Philippe Dupuis de résidence à Gosselies actuellement Charleroi le 14 février 2013 dûment enregistré au deuxième bureau de l'enregistrement à Charleroi, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "THE BLUE SPIRIT" ayant son siège social à Charleroi section de 6043 Ransart, rue Tayant, 24.

La société a été constituée suivant acte reçu par le Notaire Gérald SNYERS d'ATTENHOVEN à Bruxelles, le 5 avril 2001, publié aux annexes du moniteur belge du 28 avril suivant sous le numéro 20010428-187.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Philippe Dupuis soussigné le 24 février 2012, publié aux annexes du moniteur belge du 5 avril suivant sous la référence 2012-04-05/0068782.

A l'unanimité a décidé d'étendre son objet social pour y inclure :

« -Toutes les activités liées à la profession de vétérinaire, la pharmacie et le management.

L'organisation de séminaires, de formations, de coaching, de consultation.

La consultation en informatique et autre moyens de communication.

La consultation et la formation pour entreprises.

La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, d'autres sociétés et leur prodiguer des avis. »

En conséquence, modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet pour y ajouter le texte ci-avant.

L'assemblée a conféré à la gérance tous pouvoirs aux fins de mettre les statuts en concordance avec les décisions ci-avant.

REPRESENTANT PERMANENT

Monsieur Bernard Stoffel prénommé a été désigné comme représentant permanent au sein de toute société dont la société présentement constituée serait gérante, administrateur ou membre du comité de direction.

Certifié conforme

Annexe : expédition

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature